

# Demandes de mobilité : l'harmonisation est à l'œuvre dans les services déconcentrés

*Bastien Scordia*

La convergence RH monte en puissance dans les services déconcentrés. Début janvier, le ministère de l'Intérieur avait annoncé le lancement d'une "nouvelle démarche stratégique" de convergence des processus de ressources humaines au sein de l'administration territoriale de l'État (ATE). La Place Beauvau insistait alors notamment sur la nécessité de "privilégier la simplification de la fonction RH" en priorisant certains chantiers.

Parmi ces chantiers "*prioritaires*" et "*à forts impacts*", l'Intérieur visait particulièrement l'harmonisation des formulaires et pièces justificatives en cas de mobilité au sein de l'administration territoriale de l'État. Ce qui est désormais chose faite.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient d'élaborer un formulaire unifié de demande de mobilité au sein des services de l'ATE. Un formulaire qui pourra donc être utilisé par tous les départements ministériels disposant de services déconcentrés [\[cliquez ici pour le consulter\]](#). Jusqu'alors, chaque ministère disposait en effet de son propre formulaire, ce qui pouvait être source de complexité pour les agents qui souhaitaient effectuer une mobilité au sein des services déconcentrés.

## ***"Donner un élan à la mobilité interministérielle"***

Il faut "*donner un nouvel élan à la mobilité interministérielle*" au niveau déconcentré, avait souligné l'ex-Premier ministre Jean Castex en 2021 dans sa circulaire sur l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines. Une circulaire qui avait donc initié le lancement des travaux d'harmonisation au sein des services déconcentrés.

Outre cette question des mobilités, d'autres chantiers sont en cours de déploiement au sein de l'administration territoriale de l'État dont celui de l'harmonisation des modalités de recrutement des agents contractuels ou encore de la mise en place d'un "Infocentre ATE" permettant d'effectuer des requêtes RH. Le ministère de l'Intérieur vise une territorialisation de la publication des offres d'emploi sur "Choisir le service public", une harmonisation des remontées des jours de grève, une dématérialisation des entretiens professionnels mais aussi la finalisation de la modernisation des infrastructures numériques des systèmes d'information de l'ATE.